

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le onze juillet à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Mme Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT.

Etaient présents : M. François ROCHELLE, Mme Jocelyne AUBERT, M. Yohan CAPITAINE, M. Christophe GACEM, Mme Sophie MAO, Mme Anne POUSSIELGUE, Mme Danielle RENARD, Mme Chantal RENAULT, M. Claude THEAULT.

Absents : M. Daniel BLIER excusé (procuration à M. ROCHELLE), Mme Annie FOUQUET-ALARY excusée (procuration à Mme RIVIERE-DAILLEN COURT), Mme Sylvie COLLIN excusée, M. Yvan LEMETEYER excusé (procuration à Mme AUBERT), M. Jean-Michel LERIVRAY excusé (procuration à M. GACEM), M. Benoit RABEL excusé (procuration à Mme MAO), Mme Marion HAAS excusée, M. Jérôme LECLERCQ, M. Sébastien RAULT excusé.

Secrétaire : M. GACEM.

Compte-rendu de la précédente réunion :

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte-rendu de la précédente réunion.

Rentrée scolaire 2017/2018 :

- Temps d'Activités Périscolaires :

○ **bilan et organisation pour la rentrée**

Délibération n° 2017/07/11-01.

Mme le Maire a présenté un bilan de l'organisation des TAP sur l'année écoulée suite à une commission affaires scolaires du 6 juillet avec les différents intervenants. L'ensemble des présents a indiqué que l'organisation mise en place lors de la dernière rentrée (2 fois 1 H 30 de TAP par élève les lundis et jeudis ou mardis et vendredis selon les groupes) donne plus de temps pour les activités. L'appel des élèves est facilité puisque toute l'école n'est pas concernée en même temps.

Elle a fait un rappel des activités qui ont eu lieu et remercie tous les intervenants pour leur engagement. M. BARBEROUSSE, bénévole, anime toujours régulièrement un atelier cuisine.

Cette organisation a permis d'avoir un nombre moindre d'intervenants différents. En revanche, le temps de garderie a augmenté du fait de la modification de la pause méridienne (garderie supplémentaire de 13 H 30 à 14 H 15).

Le coût 2016/2017 est estimé à ce jour à environ 28 000 € (non définitif ; toutes les dépenses n'étant pas réglées), soit 125.00 € par élève (déduction faite de l'aide de l'Etat de 50 € par élève).

COMMUNE DU VAL SAINT PERE
Conseil municipal du 11/07/2017

Des contacts sont en cours pour renouveler les actions des intervenants (contrats éventuels avec des assistantes de vie scolaire qui interviennent sur l'école lorsque cela est possible pour les TAP et également pour l'étude, poursuite du partenariat avec les associations).

Le renouvellement du PEDT (Projet Educatif de Territoire) pour la rentrée 2017 a fait l'objet d'un avis favorable. Les TAP sont actuellement gratuits.

Le décret 2017 -1108 du 27 juin 2017 ouvre la possibilité d'adaptations à l'organisation de la semaine, notamment de revenir par dérogation à 4 journées par semaine.

Le conseil municipal, lors de sa dernière réunion, avait indiqué qu'il souhaitait réfléchir en vue d'une éventuelle modification à la rentrée de septembre 2018.

Le conseil d'école, lors de sa dernière réunion, a indiqué qu'il serait favorable à l'étude d'un retour à 4 jours pour la rentrée 2018.

Actuellement, la position de la communauté d'agglomération est également de se donner un an pour réfléchir.

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

- **T.A. P. Intervenants :**
Délibération n° 2017/07/11-02.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents relatifs aux interventions pour les T.A.P. (contrats via le service missions temporaires du Centre de Gestion ou autres prestataires).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

- **T.A.P. - Intervention d'associations – conventions.**
Délibération n° 2017/07/11-03.

Dans le cadre de l'organisation des rythmes scolaires prévue par le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013, Mme le Maire rappelle que différentes associations interviennent dans les Temps d'Activités Périscolaires. Des conventions sont passées avec lesdites associations ; celles-ci adressant ensuite une facture à la commune pour les prestations effectuées. Chaque séance de T.A.P. correspond à une durée d'1 H 45 (prise en charge du groupe, activités et temps de préparation).

Pour la prochaine rentrée, vont se poursuivre les interventions de Val Animation Loisirs et du Football Club dans les mêmes conditions que l'an dernier. Pour mémoire, Val Animation Loisirs facture un coût horaire de la prestation de 30.00 € et le Football Club à titre gratuit.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Mme le Maire à signer les conventions ou adhésions nécessaires avec toutes les associations qui interviendraient au cours de la prochaine année scolaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

- **Recrutement d'un nouveau CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi)**

Délibération n° 2017/07/11-04.

Compte-tenu des besoins à l'école, aux services périscolaires et d'entretien de différents locaux et compte-tenu que le contrat de Mme LEBASSAC arrive à échéance, il est proposé au conseil municipal :

- de recruter à nouveau à compter du 1^{er} septembre 2017 un agent polyvalent en milieu scolaire dans le cadre du dispositif « Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi ». Compte-tenu des besoins liés à l'organisation scolaire de la rentrée 2017, ce contrat est à prévoir pour une durée de travail annualisée de 26 H 00 par semaine. En cas de besoin, des heures complémentaires peuvent être effectuées dans la limite de 10 % de la durée contractuelle de travail. Ce contrat aura une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément dans la limite de 24 mois après le renouvellement de la convention. La rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail. Ce type de contrat bénéficie d'une aide de l'Etat qui peut varier selon la situation du salarié et de l'exonération d'une partie des cotisations patronales.

- d'autoriser Mme le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches pour ce recrutement et à signer tous les documents nécessaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces dispositions.

- **Tarifs cantine, garderie périscolaire, étude pour rentrée scolaire 2017/2018.**

o **Tarifs de la cantine scolaire :**

Délibération n° 2017/07/11-05.

Mme le Maire a présenté le coût du service de cantine scolaire pour l'année 2016. Elle rappelle que les collectivités sont libres de fixer les tarifs de la restauration scolaire fournie aux élèves sous réserve de ne pas dépasser le coût du repas.

Le conseil municipal, à l'unanimité, considérant que le prix de revient 2016 d'un repas est actuellement de 8.05 €, décide de fixer les tarifs ainsi qu'il suit à compter de septembre 2017 :

- enfants habitant la commune : 3.45 €
- enfants hors commune : 5.00 €
- enfants allergiques : 1.25€

(panier repas fourni par la famille, réchauffé et servi sous la surveillance du personnel communal)

COMMUNE DU VAL SAINT PERE
Conseil municipal du 11/07/2017

- enseignants et stagiaires enseignants : 5.85 €
- personnel communal : 4.35 €
- adultes ayant lien direct avec mairie ou école sur inscription préalable en mairie : 6.05 €

o **tarifs de la garderie périscolaire :**

Délibération n° 2017/07/11-06.

Mme le Maire a présenté le coût 2016 du service de la garderie périscolaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs actuels par enfant à compter de septembre 2017, à savoir :

- garderie matin ou soir : 1.50 €
- garderie du soir avec étude : 2.30 €

Pour mémoire, il est rappelé que la garderie démarre le matin à 7 H 30 et se termine le soir à 19 H. Le mercredi midi, la garderie de 12 H à 12 H 30 est gratuite ainsi que de 13 H 30 à 14 H 15 lorsque les élèves reprennent les cours à 14 H 15.

- **Ecoles : crédit fournitures scolaires et transport.**

Délibération n° 2017/07/11-07.

Il est proposé au conseil municipal de maintenir le crédit annuel alloué pour les fournitures scolaires et pour les transports ainsi que de reporter un solde non utilisé de ce dernier crédit, à savoir :

- FOURNITURES SCOLAIRES : 34 € par élève.
- TRANSPORTS SCOLAIRES : crédit annuel de 2 600 € pour les 7 classes + report du crédit non utilisé fin 2016/2017 de 720 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

- **Participation aux dépenses de fonctionnement des écoles.**

Délibération n° 2017/07/11-08.

Il est proposé au conseil municipal, de fixer la participation aux dépenses de fonctionnement des écoles à 529.03 € par élève domicilié au Val Saint Père fréquentant une école extérieure pour l'année scolaire 2017/2018 ; cette somme représentant le coût d'un élève à l'école du Val Saint Père.

Si le coût de fonctionnement présenté par l'école d'accueil est inférieur à cette somme, la participation versée sera réduite à concurrence du montant demandé.

Cette somme sert également de base pour la demande de participation pour les élèves scolarisés au Val St Père domiciliés dans d'autres communes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Contrat d'aide au secrétariat :

Délibération n° 2017/07/11-09.

Compte tenu des besoins d'aide au secrétariat, il est proposé au conseil municipal de solliciter le service des missions temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour un contrat pour une durée de travail de 26 heures hebdomadaires pour une période d'un an à compter du 1^{er} septembre 2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Personnel communal : suppression de 2 postes vacants.

Délibération n° 2017/07/11-10.

Suite à l'avis favorable émis par le Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche lors de sa séance du 16 juin 2017, il est proposé au conseil municipal de supprimer les postes permanents vacants suivants :

- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe à temps complet.
- 1 poste d'adjoint technique de 2^e classe (devenu adjoint technique territorial au 01/01/2017) à temps non complet (32H/35H) ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Revalorisation loyer logement 16 rue des Ecoles.

Délibération n° 2017/07/11-11.

La date anniversaire du bail étant le 15 août, il est demandé au conseil s'il souhaite appliquer la revalorisation annuelle suivant l'indice de référence des loyers lorsqu'il sera paru (indice du 2^e trimestre).

Pour mémoire, il est rappelé que le loyer mensuel est actuellement de 490 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer cette revalorisation.

Problème des brise-soleils cantine – recours avocat et tribunal.

Mme le Maire rappelle le problème de laquage sur les brise-soleils du restaurant scolaire. Elle indique qu'elle n'a pas reçu toutes les informations pour proposer une délibération au conseil municipal. La question sera donc réinscrite à une prochaine réunion.

Elle fait un point sur les démarches engagées. La procédure amiable conduite avec Me GOUEDARD, avocat à AVRANCHES, n'a pas abouti à ce jour et le dossier

COMMUNE DU VAL SAINT PERE
Conseil municipal du 11/07/2017

a été transmis à Me HUREL, avocat à CAEN en vue d'une éventuelle procédure au tribunal administratif. Elle est dans l'attente d'une réponse de l'assurance de la commune sur une éventuelle prise en charge des frais de procédure.

Devis de mise en place d'une alarme salle socioculturelle et halle des sports.

Délibération n° 2017/07/11-12.

1) Mme le Maire indique qu'à nouveau le 5 juillet la salle socioculturelle a fait l'objet d'un sinistre avec une effraction. Suite à ce problème récurrent, elle propose de réfléchir à la mise en place d'installations de sécurité et de surveillance et fait part d'un premier devis pour la mise en place d'une alarme.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à la mise en place de moyens de surveillance sur ces locaux et charge Mme le Maire de toutes démarches nécessaires.

2) Budget principal – décision modificative n° 3.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits suivants afin de budgétiser en section d'investissement les travaux de mise en place d'un système de protection sur l'ensemble des bâtiments salle socioculturelle et halle de sports :

	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 615228 : Entretien des autres bâtiments	-10 000 €			
D 023 : virement à la section d'investissement		+ 10 000 €		
INVESTISSEMENT				
D 21318 – immob. corporelles – constructions autres bâtiments publics		+ 10 000 €		
R 021 : virement de la section de fonctionnement				+ 10 000 €

Vente terrain communal cadastré ZI 6 au Gué de l'Epine.

Délibération n° 2017/07/11-13.

Mme le Maire rappelle la délibération du conseil du 6 avril 2017 décidant la mise en vente du terrain communal cadastré section ZI n° 6 « le Pré de l'Etang » d'une surface de 1 ha 15 a 90 ca au plus offrant avec une mise à prix à 7 000 € et chargeant Me DUTEIL, notaire à Avranches de la vente.

Après contact avec l'étude, Mme le Maire indique que 2 offres ont été faites. Les plus offrants sont M. et Mme ROLAND Bruno pour un montant de 10 000 €.

COMMUNE DU VAL SAINT PERE
Conseil municipal du 11/07/2017

Il est proposé au conseil municipal d'accepter cette offre et d'autoriser Mme le Maire à signer le compromis de vente puis l'acte définitif de vente dudit bien ainsi que tout document qui serait nécessaire ; les frais étant à la charge de l'acquéreur.

Après discussion, le conseil municipal, par 8 pour, 3 contre et 4 abstentions, approuve cette proposition.

Concessions dans le cimetière et l'espace cinéraire.

Délibération n° 2017/07/11-14.

Compte tenu de la réflexion en cours menée par la commission municipale sur le cimetière et l'espace cinéraire, des places disponibles et de la procédure très lourde de reprise des concessions perpétuelles (constat d'abandon, durée d'au moins 3 ans...), il est proposé au conseil municipal de supprimer les concessions perpétuelles et de créer des concessions de 30 ans en plus des concessions de 50 ans.

Afin de disposer d'une seule délibération concernant les tarifs des différentes concessions dans le cimetière et dans l'espace cinéraire, l'ensemble des possibilités et des tarifs serait regroupé dans la présente délibération.

Il est donc proposé au conseil d'approuver les dispositions suivantes :

Cimetière :

- concession 50 ans : 150 €
- concession 30 ans : 100 €

Espace cinéraire :

Il est rappelé que le tarif comprend une mise à disposition initiale de case + la concession pour 15 ans (le tarif de 1^{re} mise à disposition ne s'appliquant pas en cas de renouvellement pour une durée supplémentaire).

- Mise à disposition d'une case de caverne : 600 €
- Mise à disposition d'une case de columbarium aérien : 1 100 €
- Mise à disposition d'une case du columbarium collectif : 550 €
- Concession pour 15 ans de la case (caverne, columbarium aérien ou collectif) : 80 €
- Taxe de dispersion des cendres : 30 €
- Concession de plaque (pour les familles qui le souhaitent) pour 15 ans sur la bordure de l'espace de dispersion : 70 €.

Il est rappelé que, selon la taille des urnes, les cases peuvent accueillir au maximum 3 ou 4 urnes et qu'il appartient aux familles de s'assurer que la dimension de l'urne est compatible avec la case choisie.

Les concessions ne seront plus attribuées à l'avance dans le cimetière ou dans l'espace cinéraire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'ensemble de ces dispositions.

La commission a travaillé également sur le règlement du cimetière qui fera l'objet d'un arrêté du maire dès qu'il sera finalisé avec le cabinet GESCIME.

Travaux d'aménagement d'un rond-point au Bas de l'M.

Délibération n° 2017/07/11-15.

Mme le Maire rappelle la délibération du 27 janvier 2015 par laquelle le conseil municipal avait donné son accord pour une participation financière communale à ces travaux d'un montant maximum de 40 000 €.

Le dossier de travaux étant maintenant plus avancé, il est proposé d'autoriser Mme le Maire à signer la convention financière tripartite ; la participation communale ressort à 19 604.04 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Questions diverses.

- Mme le Maire fait part des décisions prises dans le cadre de la délégation pour les marchés publics.
- Urbanisme : Mme le Maire fait part des permis de construire déposés, accordés ou refusés depuis la dernière réunion.
- Travaux SNCF : Mme le Maire informe le conseil que des travaux auront lieu en fin d'année sur la ligne SNCF.
- Prochain conseil : il aura lieu le 5 septembre à 18 H 30.